



# Assemblée générale

Soixante-sixième session

## Première Commission

**24<sup>e</sup>** séance

Lundi 31 octobre 2011, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Viinanen ..... (Finlande)

La séance est ouverte à 10 h 10.

### Points 87 à 106 de l'ordre du jour (suite)

#### Décision sur tous les projets de résolution et de décision présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants restant sur la liste des orateurs au titre des explications de vote ou de position sur les projets de résolution relevant du groupe de questions 4 « Armes classiques » et figurant dans le document de travail n°3 établi à titre officieux. Je donne la parole au représentant du Liban.

**M. Ziadeh** (Liban) (*parle en arabe*) : Ma délégation voudrait faire la déclaration suivante pour expliquer son abstention dans le vote sur le projet de résolution A/C.1/66/L.4, intitulé « Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ». Notre abstention dans le vote sur le projet de résolution ne contredit en rien le fait que nous soyons profondément convaincus de l'importance des nobles principes humains qui sous-tendent la Convention d'Ottawa et que nous appuyons ardemment le rôle capital que joue ce texte pour atténuer les souffrances humaines causées par les mines antipersonnel.

Le Liban n'est pas encore partie à la Convention d'Ottawa pour des raisons parfaitement légitimes qui échappent à son contrôle et ont directement trait à la sécurité nationale du pays et à la poursuite de l'occupation israélienne d'une partie de son territoire. À cela s'ajoute le fait qu'Israël n'est lui-même toujours pas partie à la Convention.

Il convient de signaler que le Liban est la cible d'une utilisation aveugle et arbitraire des mines antipersonnel, dont les civils innocents sont les premières victimes. C'est notamment le cas dans le sud du Liban où la population continue de subir les conséquences des mines qu'Israël y a posées à l'occasion des divers actes d'agression perpétrés contre le Liban au fil des décennies.

À cet égard, ma délégation tient à remercier sincèrement tous les pays amis et frères, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales qui participent aux activités de déminage dans le sud du Liban.

**M. Rim Kap-soo** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais brièvement expliquer notre vote sur le projet de résolution A/C.1/66/L.4.

Comme nous l'avons déjà dit en de multiples occasions, la République de Corée appuie pleinement l'esprit et les objectifs de la Convention d'Ottawa et du projet de résolution. Nous estimons que cette importante convention va continuer de jouer un rôle déterminant pour atténuer les souffrances humaines

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



causées par les mines antipersonnel. Toutefois, en raison des problèmes de sécurité particuliers qui existent dans la péninsule coréenne, nous nous voyons contraints de donner la priorité à notre sécurité nationale et ne sommes pas en mesure à ce stade d'adhérer à la Convention. C'est pourquoi nous sommes abstenus dans le vote sur le projet de résolution [A/C.1/66/L.4](#).

Cependant, le problème des mines antipersonnel ne nous en préoccupe pas moins et nous sommes déterminés à atténuer les souffrances qu'elles causent. La République de Corée exerce un contrôle strict sur les mines antipersonnel et elle a décidé de prolonger pour une durée indéfinie le moratoire sur leur exportation. Nous répondons régulièrement au questionnaire annuel de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, fournissant toutes les informations pertinentes sur notre politique et nos activités en matière de mines terrestres. De plus, la République de Corée est devenue partie à la Convention sur les armes inhumaines et à son Protocole II modifié, en vertu de quoi nous prenons une part active à tout un éventail de débats et d'activités visant à garantir un emploi limité et responsable des mines terrestres.

Nous avons également adhéré au Protocole V de la Convention, relatif lui aux restes explosifs de guerre, et nous respectons toutes les obligations qu'il impose. Par ailleurs, notre gouvernement a versé d'importantes contributions aux activités de déminage et d'aide aux victimes, par l'intermédiaire des programmes antimines des Nations Unies, notamment le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines, ainsi que dans le cadre du Fonds international d'affectation spéciale pour le déminage et l'assistance aux victimes de mines. La République de Corée continuera de contribuer aux efforts internationaux en matière de déminage et d'assistance aux victimes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé de nous prononcer sur le groupe de questions 4, « Armes classiques », et nous allons maintenant passer au groupe de questions 5, « Désarmement et sécurité au niveau régional ».

Nous allons à présent nous prononcer sur le projet de résolution [A/C.1/66/L.23](#). Je donne la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote ou leur position avant le vote.

**M. Balé** (Congo) : Comme je l'avais indiqué lors de l'introduction du projet de résolution [A/C.1/66/L.23](#), je souhaite que la Commission adopte le projet sans vote. Pour enrichir le texte, j'ai aussi fait parvenir un projet d'alinéa du préambule que je voudrais lire ici à la Commission. Cet alinéa figurerait après le dixième alinéa du préambule qui se lit comme suit :

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« Soulignant la nécessité de renforcer la capacité de prévention des conflits et de maintien de la paix en Afrique et se félicitant de la coopération étroite instaurée à cette fin entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. »

*(l'orateur reprend en français)*

Immédiatement après cet alinéa, je voudrais suggérer l'insertion du nouvel alinéa suivant :

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« Prenant note avec intérêt de la tendance croissante du Comité [consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale] à voir dans des questions mettant en jeu la sécurité humaine, telles que la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, une dimension importante de la paix, de la stabilité et de la prévention des conflits à l'échelon sous-régional. »

*(l'orateur reprend en français)*

Avec cet ajout, je voudrais demander à la Commission de bien vouloir adopter le projet de résolution sans vote.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution [A/C.1/66/L.23](#). Je donne la parole au Secrétaire de la Commission qui va présenter une nouvelle fois l'amendement qu'il est proposé d'apporter au texte.

**M. Alasaniya** (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Le projet de résolution [A/C.1/66/L.23](#), intitulé « Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale », a été présenté par le représentant du Congo à la 19<sup>e</sup> séance, le 24 octobre. Les auteurs du

projet de résolution sont énumérés dans les documents [A/C.1/66/L.23](#) et [A/C.1/66/CRP.3/Rev.3](#).

Le projet de résolution s'accompagne d'une déclaration orale du Secrétaire général, dont je vais maintenant donner lecture des seules parties pertinentes.

La réalisation de la demande formulée au paragraphe 4 du projet de résolution concernant l'appui nécessaire à l'application des mesures énoncées dans la Déclaration de Sao Tomé et au maintien de la participation active des États membres du Comité consultatif permanent dans les négociations sur le Traité sur le commerce des armes serait fonction du montant disponible des contributions volontaires au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

En outre, la réalisation de la demande formulée au paragraphe 7 du dispositif, qui concerne la fourniture de l'assistance nécessaire au bon fonctionnement du mécanisme d'alerte rapide en Afrique centrale, serait fonction du montant disponible des contributions volontaires au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

La réalisation de la demande formulée au paragraphe 10 du dispositif, qui concerne l'appui aux efforts entrepris par les États membres du Comité consultatif permanent, en particulier au regard de la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa, serait fonction du montant disponible des contributions volontaires au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et au Bureau des affaires de désarmement.

En outre, la réalisation de la demande formulée au paragraphe 11 du dispositif, qui concerne l'assistance à apporter aux pays d'Afrique centrale pour les aider à faire face aux problèmes des réfugiés et des personnes déplacées se trouvant sur leur territoire, serait fonction du montant disponible des contributions volontaires au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Pour donner suite à la demande formulée au paragraphe 12 du dispositif, qui concerne le concours complet à apporter au bon fonctionnement du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale, on aurait recours aux crédits déjà ouverts au chapitre 23, « Droits de l'homme », du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013. Pour donner suite, également, à la

demande formulée au paragraphe 18 du dispositif, qui concerne le soutien nécessaire au succès des réunions ordinaires semestrielles du Comité consultatif permanent, on aurait recours aux crédits déjà ouverts dans le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.

En conséquence, l'adoption du projet de résolution [A/C.1/66/L.23](#) ne donnerait lieu à aucune incidence financière au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.

À la présente séance, les représentants ont entendu que le représentant du Congo a apporté une révision orale au projet de résolution, qui se lit comme suit.

Après le onzième alinéa du préambule, qui se lit comme suit :

« Soulignant la nécessité de renforcer la capacité de prévention des conflits et de maintien de la paix en Afrique et se félicitant de la coopération étroite instaurée à cette fin entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale »,

un nouveau paragraphe sera ajouté, qui se lit comme suit :

« Prenant note avec intérêt de la tendance croissante du Comité à voir dans des questions mettant en jeu la sécurité humaine, telles que la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, une dimension importante de la paix, de la stabilité et de la prévention des conflits à l'échelon sous-régional ».

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'auteur du projet de résolution a exprimé le souhait que la Commission l'adopte sans le mettre aux voix. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite procéder ainsi.

*Le projet de résolution [A/C.1/66/L.23](#), tel qu'oralement révisé, est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Commission a ainsi achevé de se prononcer sur le groupe de questions 5, « Désarmement et sécurité au plan régional ». Nous allons maintenant passer aux projets de résolution énumérés au titre du groupe de questions 7, « Mécanisme de désarmement ».

Je donne la parole au représentant de l'Autriche pour qu'il présente le projet de résolution A/C.1/66/L.21/Rev.1.

**M. Riecken** (Autriche) (*parle en anglais*) : Puisque ma délégation a présenté, au nom de l'Autriche, du Mexique et de la Norvège, le projet de résolution A/C.1/66/L.21, intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement », je présenterai seulement brièvement aujourd'hui la version révisée du projet, qui contient trois changements principaux, compte tenu des consultations bilatérales tenues aux cours des dernières semaines.

Avant toute chose, je tiens à remercier les délégations de leur grand intérêt pour notre projet de résolution, de leur participation constructive aux consultations et de l'appui considérable qu'elles ont apporté à cette ambitieuse proposition pendant la présente session de la Première Commission.

Premièrement, nous avons supprimé, au douzième alinéa du préambule, la référence à la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité, mais maintenu la référence au plan d'action de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

Deuxièmement, à l'alinéa a) du paragraphe 2, nous avons explicité le fait que les groupes de travail sur les questions prioritaires relatives au désarmement nucléaire envisagées dans notre proposition porteraient entre autres sur le désarmement nucléaire et l'aboutissement à un monde sans armes nucléaires, les assurances de sécurité négative et la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles, tandis qu'un autre groupe de travail serait consacré à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

À cet égard, je voudrais aborder une question qui préoccupe particulièrement certaines délégations, à savoir la question des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Si le premier projet évoquait l'élaboration des éléments de ce traité à la lumière des consultations en cours dans l'optique d'un consensus sur le programme de travail de la Conférence du désarmement, la révision apportée fait référence à la négociation de ce traité.

Les discussions du groupe de travail pourraient porter sur la façon dont la négociation future du traité pourrait servir les objectifs de désarmement comme de non-prolifération. C'est également dans le droit fil des

projets de résolution A/C.1/66/L.40/Rev.1\*\* et A/C.1/66/L.41, qui ont été adoptés la semaine dernière par la Commission.

Troisièmement, à l'alinéa b) du paragraphe 2, nous avons amendé l'ordre séquentiel de sorte que l'Assemblée générale puisse examiner la possibilité d'engager des négociations sur des instruments juridiquement contraignants relatifs à l'une quelconque des questions susmentionnées à sa soixante-huitième session, suite à la présentation d'un rapport récapitulatif par les groupes de travail.

Ce que nous avons maintenu expressément, c'est le dernier alinéa du préambule, qui se lit comme suit :

« Ayant à l'esprit l'Article 11 de la Charte des Nations Unies, qui porte sur ses fonctions et ses pouvoirs [de l'Assemblée générale] pour ce qui est d'examiner des questions et de faire des recommandations, notamment dans le domaine du désarmement ».

De notre point de vue, au cours de la présente session, la Première Commission a engagé des discussions qui ont reflété l'importance qu'accordent toutes les délégations à cette disposition clef de la Charte. C'est un signe que l'Assemblée générale est profondément consciente de ses fonctions et de ses pouvoirs dans le domaine du désarmement.

En 1978, l'Assemblée générale a chargé la Conférence du désarmement de négocier les traités relatifs au désarmement. Voilà 15 ans que l'Assemblée générale accepte le fait que la Conférence du désarmement est incapable de s'acquitter de son mandat. L'Assemblée devrait donc commencer à envisager d'autres moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.

Au cours de cette session de la Première Commission, nous avons débattu de quatre propositions concrètes, compte tenu notamment de la paralysie persistante de la Conférence du désarmement. Quelques délégations semblent malheureusement vouloir que l'impasse au sein de la Conférence se prolonge. Or, le plus important dans les négociations sur le désarmement, ce sont les intérêts de sécurité de l'écrasante majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Nous espérons que tous les États membres de la Conférence du désarmement finiront par entendre les nombreux appels de l'Assemblée générale à ce qu'il en soit précisément ainsi et à passer des questions de

procédure aux questions de fond. Nous demandons à toutes les délégations, ici et à Genève, de s'atteler à cet objectif.

L'Autriche, le Mexique et la Norvège se félicitent des débats de fond dynamiques que nous avons été en mesure de tenir durant la présente session. Tout au long des consultations que nous avons organisées, nous avons insisté sur le fait que notre proposition concrète pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement porte sur le fond et non sur la procédure.

Nous sommes heureux de constater que nous avons pu entamer un débat qui à n'en pas douter va se poursuivre. À ce titre, nous avons atteint l'un de nos grands objectifs. Toutefois, les consultations sur la meilleure manière de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement doivent impérativement continuer, car une chose est sûre, la poursuite de l'impasse n'est pas envisageable.

Ayant étudié toutes les observations faites par les délégations au cours de nos consultations bilatérales ou ouvertes, nous avons décidé de préserver l'intégrité et la force de notre proposition. Par conséquent, nos délégations n'insisteront pas pour qu'une décision soit prise sur le projet de résolution révisé [A/C.1/66/L.21](#) au cours de la présente session de la Première Commission.

Nous remercions les délégations qui ont exprimé un avis favorable ou qui ont formulé des observations constructives et nous avons hâte de poursuivre cet important processus de réflexion sur la manière de progresser sur le fond.

Nous nous félicitons également de l'adoption du projet de résolution [A/C.1/66/L.39](#), dont l'Autriche, le Mexique et la Norvège se sont portés coauteurs. Par l'adoption de ce projet de résolution, la Commission permet de fait que la question intitulée « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement » soit inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

Nous nous félicitons sincèrement qu'au cours de la présente session, l'Assemblée générale ait commencé à envisager les moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Dans cet esprit, nous espérons vivement continuer de travailler avec toutes les délégations à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Commission prend note de la déclaration faite par le représentant de l'Autriche et de son souhait qu'aucune décision ne soit prise sur le projet de résolution [A/C.1/66/L.21/Rev.1](#).

Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution [A/C.1/66/L.16](#) et [L.34](#).

Je donne la parole aux représentants qui souhaitent faire une explication de vote ou de position avant le vote.

**M. Kasymov** (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : La délégation du Kirghizistan voudrait se porter coauteur du projet de résolution [A/C.1/66/L.34](#), intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ».

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution [A/C.1/66/L.16](#). Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

**M. Alasaniya** (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Le projet de résolution [A/C.1/66/L.16](#), intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes », a été présenté par le représentant du Pérou, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, à la 19<sup>e</sup> séance, le 24 octobre. La liste des auteurs du projet de résolution figure dans le document [A/C.1/66/L.16](#).

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'auteur du projet de résolution a exprimé le souhait que le texte soit adopté par la Commission sans être mis aux voix. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite procéder ainsi.

*Le projet de résolution [A/C.1/66/L.16](#) est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution [A/C.1/66/L.34](#). Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

**M. Alasaniya** (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Le projet de résolution [A/C.1/66/L.34](#), intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique », a été présenté par le représentant du Népal à la 19<sup>e</sup> séance, le 24 octobre. La liste des coauteurs du projet de résolution figure dans les documents [A/C.1/66/L.34](#) et [A/C.1/66/CRP.3/Rev.5](#).

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'auteur du projet de résolution a exprimé le souhait que le texte soit adopté par la Commission sans être mis aux voix. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite procéder ainsi.

*Le projet de résolution A/C.1/66/L.34 est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé nos travaux sur tous les projets de résolution dont la Commission était saisie.

Conformément au programme de travail adopté, il ne nous reste plus qu'à adopter le programme de travail et le calendrier de la Première Commission pour 2012, tels qu'ils figurent dans le document A/C.1/66/CRP.4, qui, je crois, a été distribué à toutes les délégations.

Comme les membres peuvent le constater, ce document s'appuie sur la pratique suivie par la Commission au cours des années précédentes, notamment en ce qui concerne le nombre total de séances prévues pour les phases spécifiques de nos travaux.

Je rappelle à toutes les délégations que la Première Commission partage la salle de conférence ainsi que d'autres ressources avec la Quatrième Commission, qui se réunit dans cette même salle l'après-midi lorsque nous nous réunissons le matin et vice-versa. Par conséquent, les programmes de travail de ces deux Commissions font l'objet d'une coordination étroite. Le projet de programme de travail de la Première Commission pour 2012, dont les membres sont saisis, a donc été établi en consultation avec le Président de la Quatrième Commission. Les deux Commissions continueront de coordonner leurs travaux et de maintenir un système séquentiel de gestion des séances afin d'optimiser les ressources qu'elles partagent.

Le projet de programme de travail à l'examen sera, bien sûr, achevé et publié dans sa version définitive avant que la Première Commission ne commence ses travaux de fond à sa prochaine session.

Y a-t-il des questions ou des observations sur le projet de programme de travail et le calendrier de la Première Commission pour 2012, tels qu'ils figurent dans le document A/C.1/66/CRP.4?

Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni.

**M. Workman** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'ai une très brève question à poser à

laquelle vous avez peut-être répondu, Monsieur le Président, dans vos observations sur le partage des installations avec nos collègues de la Quatrième Commission. Nous nous demandions si l'on aurait pu éventuellement envisager de déplacer les séances programmées les 29, 30 et 31 octobre au matin de façon à tenir, certains jours, des séances doubles, au cours des semaines qui précèdent, afin de ne pas avoir à déborder sur la semaine du 29 octobre. Mais si j'en crois ce que vous venez de dire, Monsieur le Président, il est peut-être tout simplement impossible de trouver à cette fin des salles de conférence à d'autres endroits.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous prenons note de cette requête. Je consulterai toutes les délégations cet hiver, avant que la Commission ne tienne sa séance officielle au printemps. Ainsi, nous essaierons d'organiser notre programme de travail de façon à permettre la meilleure participation possible de toutes les parties concernées aux travaux de la Commission.

Des délégations souhaitent-elles prendre la parole?

Ce n'est pas le cas. Par conséquent, puis-je considérer que la Commission souhaite adopter le programme de travail et le calendrier de la Première Commission pour 2012 tels qu'ils figurent dans le document A/C.1/66/CRP.4?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Déclaration du Président**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il est certes quelque peu illogique dans l'ordre des choses de devoir tenir la présente séance un lundi matin, quand il aurait été tellement plus satisfaisant de terminer vendredi.

Avant de lever la séance et de clôturer la session de 2011 de la Première Commission, je voudrais faire quelques observations finales en ma qualité de Président.

Cette année, la Commission a achevé ses travaux en exactement quatre semaines et un jour, et 24 séances, comme le précise le programme de travail publié sous la cote A/65/418. Cent-deux délégations ont fait des déclarations pendant le débat général et il y a eu plus de 197 interventions au cours de ce qui aura été un examen thématique particulièrement animé. Au cours de la session, la Commission a adopté 48 projets de résolution et cinq décisions : 21 projets de résolution ont été adoptés au moyen d'un vote

enregistré et 27 projets de résolution et 5 décisions adoptés sans être mis aux voix, ce qui correspond à 60 % de toutes les décisions prises, par rapport au chiffre de 66 % de l'an dernier.

Je voudrais également faire quelques observations sur le fond. Comme je l'ai souligné dans ma déclaration liminaire, il y a un mois (voir [A/C.1/66/PV.3](#)), la Première Commission est un élément extrêmement important du mécanisme de désarmement, dans lequel elle devrait jouer un rôle central. Je suis très heureux de pouvoir dire qu'au cours de la présente session, la participation des États Membres a été active et constructive. Nous avons entendu plus d'interventions d'États Membres qu'aux précédentes sessions. Les délégations ont présenté des idées judicieuses sur un large éventail de questions relatives au désarmement.

Je tiens à remercier toutes les délégations d'avoir fait des déclarations directes, allant droit au but. J'estime qu'une participation et que des témoignages d'intérêt aussi actifs d'un si grand nombre d'États Membres et d'organisations non gouvernementales augurent bien de l'avenir de la Première Commission.

Nous nous devons de saisir cette occasion pour réfléchir sur la façon d'améliorer le travail de la Commission afin de le rendre encore plus efficace et axé sur l'essentiel. Nous pourrions ainsi envisager dans quelle mesure il est nécessaire d'adopter à répétition le même projet de résolution année après année. Une solution possible serait d'adopter un certain nombre de projets de résolution de consensus inchangés, sans incidences sur le budget, tous les deux ans, afin d'alléger la charge de travail de la Commission, étant entendu, bien sûr, que chaque projet de résolution est important pour au moins une délégation.

Les délégations pourraient même proposer une version plus concise encore de leur intervention et s'efforcer d'éviter les redites. J'ai remarqué que nombre de questions sont soulevées à maintes reprises durant notre débat. Si je comprends la nécessité de mettre ces points en exergue, nous pourrions également songer à structurer notre travail de façon à éviter de revenir encore et encore sur les mêmes points de discussion.

Dans certains cas, les délégations ont dépassé le temps qui leur était imparti pour leur déclaration, mais je suis ravi de pouvoir dire que cela ne s'est pas produit trop souvent. Cependant, ce fait, conjugué avec le grand nombre de projets de résolution, peut avoir

pour effet de retarder la progression de la Commission dans son travail programmé.

Une autre question d'importance à examiner est la participation de la société civile à nos travaux, après le regroupement des exposés des organisations non gouvernementales à la Première Commission en une seule session, tenue à la fin du débat thématique et juste avant que la Commission ne se prononce sur les projets de résolution et de décision. Si ces organisations étaient en mesure de prendre la parole devant la Commission au cours de son débat thématique, leurs interventions seraient plus ciblées et plus pertinentes.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer, j'entends m'entretenir avec toutes les délégations dans les mois qui vont suivre pour les consulter sur ces questions. En assumant mes fonctions de président, j'ai remarqué que de nombreuses requêtes immédiates m'attendaient relativement à des décisions à prendre par moi ou la Commission sur des questions d'organisation. Bien sûr, cela ne nous était pas possible, en raison du temps limité dont nous disposons pour les préparatifs des questions sur le fond. Mon intention est de préparer l'année qui vient suffisamment tôt, au printemps, pour pouvoir consulter toutes les délégations et obtenir les meilleurs résultats sur ce point. Au cours de mes consultations, j'ai également l'intention d'aborder certaines autres questions avec les différentes délégations, afin de trouver des moyens de rationaliser encore les travaux de la Commission.

L'un des sujets au centre de nos débats cette année a été la paralysie persistante du mécanisme de désarmement. Les délégations ont été quasi unanimes à condamner l'impasse actuelle dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. Il y a certes eu une montée des désillusions, tout comme des demandes du Secrétaire général et de la société civile à l'endroit des États Membres, dont des décisions sont attendues. Ces questions ayant été abordées à plusieurs reprises avec plusieurs délégations, je pense qu'il existe une volonté politique plus forte de régler la question afin que ceux qui viennent de Genève puissent poursuivre le travail à la Conférence du désarmement.

Sur ce, je voudrais remercier toutes les délégations de leur participation active aux travaux de la Première Commission au cours de la session de cette année. Cela aura été pour moi une très grande

expérience, dont j'ai goûté, en qualité de Président de la Commission, tous les instants.

Je voudrais remercier mes collègues du Bureau, les trois Vice-Présidents, M. Amr Aljowali de l'Égypte, M. Mohammad F.A.O. Almutairi du Koweït et M<sup>me</sup> Ayesha Borland du Belize, ainsi que le Rapporteur, M. Archil Gheghechkori de la Géorgie, qui tous m'ont été d'un très grand concours dans mes efforts pour m'acquitter efficacement de mes fonctions de président.

Au nom de la Commission, je sais gré au Bureau des affaires de désarmement, dirigé par M. Sergio Duarte, et au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, dirigé par M. Shabaan Muhammad Shaaban, de leur appui et je remercie le personnel dévoué de ces départements d'avoir contribué de toutes les manières possibles au bon déroulement de nos travaux.

Je tiens aussi à remercier sincèrement le Secrétaire de la Commission, M. Timur Alasaniya, et son équipe du secrétariat de la Première Commission, pour leurs efforts inlassables afin d'appuyer et de faciliter nos travaux tout au long de la session. Comme les membres de la Commission le savent sans doute,

c'est aujourd'hui le dernier jour de M. Alasaniya au service de l'Organisation. Je le remercie vivement de tout ce qu'il a apporté à la Première Commission et à l'ONU au fil des ans.

J'adresse des remerciements particuliers à tous les interprètes, traducteurs, rédacteurs de procès-verbaux, attachés de presse, préposés aux documents, préposés aux salles de conférence et ingénieurs du son qui ont œuvré avec diligence en coulisses à l'appui de nos travaux. Ils n'ont épargné aucun effort pour veiller à ce que la Commission fonctionne aussi bien qu'elle le fait.

Nous sommes donc parvenus au terme de la partie principale de la session 2011 de la Première Commission. La Commission se réunira de nouveau au printemps pour faire le point des progrès réalisés dans le cadre de nos consultations et élire un nouveau président pour la soixante-septième session. Je terminerai mes propos en souhaitant un bon retour à tous ceux qui quittent New York.

*La séance est levée à 10 h 55.*